Déclaration de **bris de glace**

à envoyer par lettre recommandée à votre assureur dans les 5 jours ouvrés

En cas de bris de glace, remplissez également une déclaration après avoir fait effectuer les travaux par un miroitier.

Si vous avez besoin de retrouver votre n° de contrat habitation, contactez votre Conseiller AXA. Ses coordonnées se retrouvent facilement sur le site en cliquant en haut à droite des pages sur : « Recherchez un conseiller »

Votre nom : .....

Votre prénom : .....

Votre adresse : .....
.....
.....
.....

N° de téléphone où l'on peut vous joindre : .....

N° de contrat Assurance habitation : .....

Date du sinistre : .....

Description des glaces endommagées : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Circonstances du sinistre, si vous en avez connaissance .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toutes les déclarations de sinistres sont à votre disposition sur le site web d'AXA, www.axa.fr